

belles choses, disons leur qu'il faut être bon pour les humbles, fiers contre les grands, charitables pour tous, forts et vaillants pour défendre tout ce qui est bon et vrai.

Moi, qui ne suis ni meilleur ni pis qu'un autre, si vous saviez les beaux rêves que j'ai faits à seize ans et que j'ai faussés à vingt ans, si vous saviez . . . au fait c'est votre histoire à vous, vieux de la quarantaine comme moi, à vous jeunes gens de vingt-cinq ans, comme je l'ai été . . . mais, quelques fautes, ou plutôt oublis, que nous ayons commis, nous — je parle de mes lecteurs — nous sommes restés bons et honnêtes . . .

Faites donc que vos enfants soient bons aussi . . .

* * Oh ! l'influence de l'imprimerie, elle est admirable, splendide, étonnante, instructive, etc., etc., ajoutez toutes les épithètes que vous voudrez, mais toute médaille a son revers.

Hier soir, mon bon petit Pierre me demanda cinq cents pour acheter de la gomme.

Bien que je réprovoque eutièrément cette manie de mâcher de la gomme, ce qui est sale et malsain, je lui donne les cinq centins.

Il me revient, au bout de dix minutes, avec un paquet, très joli, très gracieux, blanc avec frangées rouges ou roses, portant la marque : *Heisels Red Jacket*.

Je développe le papier, croyant n'y trouver que de la gomme . . . mais il y a autre chose, et ceci est imprimé en français (un français de juif) :

Bien Chère 18..

J'ai pris un gros rhume c'est par amour pour vous, j'ai attendu que ce vilain chien fut parti pendant trois mortelles heures assis sur une pierre en face de votre maison.

J'avais peur qu'il me mit en pièces j'étais si geler et engourdie qu'à la fin je suis tombée dans la boîte aux déchets. A présent on me dit que ce chien était empailler, pourquoi ne me l'avez-vous pas dit. Répondez et je vous pardonnerai.

Votre Malheureux

ADONIS.

Autre gomme, autre correspondance :

Cher Cœur 18..

Je pleure quand tu es absent et je pleure quand tu es près de moi, si tu me demandes pourquoi je ne puis te le dire. Mon cœur est plein d'amour pour toi, et je le jure par les planètes qu'il sera toujours fidèle.

Viens dimanche prochain nous aurons pour dîner des oignons et des haricots votre plat favori, n'y manque pas car les oignons ne se gardent pas, ils sont aussi forts que mon amour et si l'odeur te déplaît nous mâcherons de la gomme Red Jacket.

TON CŒUR.

Troisième gomme, lisez :

Mon Tendre Cœur, 18..

Rencontre-moi chez l'épicière à 8 heures — Si papa nous quette — Je dirai — "Salade", s'il n'y est pas je dirai : "Patate" Salade veut dire — aies les yeux ouverts et patate signifie allons en ville. N'oublie pas, mon amour, et ne te trompes pas — O mon cher, comme je t'aime !

J'ai découvert un autre endroit où nous pourrions acheter de la gomme Heisel, et ce soir lorsque nous trotterons ensemble dans la rue, je te le montrerai.

Viens à bonne heure, et n'oublie pas les mots de passe. "Patate ou Salade".

Toute à toi.

MARIANNE.

Voici donc la littérature que l'on glisse dans les mains de nos enfants, sous prétexte de leur vendre de la gomme.

Avouez que cela n'est pas trop convenable, C'est une réclame de commerce, dira-t-on.

Elle est propre, la réclame ! Il est joli le commerce.

Et personne ne dit rien, ne s'oppose à cette distribution de billets aussi sots que de mauveis goût.

* * Vous savez sans doute que l'on a l'intention de fonder, à Montréal, une bibliothèque industrielle et cela à l'aide de souscriptions à dix cents.

Un matin, de la semaine dernière, les listes venaient d'être déposées dans les librairies, magasins, etc., quand une sœur de charité qui recueille des souscriptions pour les missions d'Algérie, entre dans un magasin, et expose le but de sa démarche.

Le marchand donne quelque argent, mais au moment de sortir, la sœur avise la liste déposée sur le comptoir.

— Qu'est-ce donc que cela ? dit-elle.

— C'est une souscription que l'on fait pour fonder une bibliothèque industrielle.

— Alors, dit la bonne sœur, c'est à moi de donner aussi mon obole ; voici dix centins.

Et voilà comment une sœur de charité a souscrit la première pour la bibliothèque des ouvriers.

Bravo, ma sœur !



REVUE GENERALE

Discussion sur la langue française devant le parlement fédéral. — Bill McCarthy. — Amendements Davin, Beausoleil, Blake et Thompson. — Résultat du vote.

Les vieilles luttes du passé, que l'on pensait ensevelies, viennent de se renouveler à Ottawa. La langue française, pour la conservation de laquelle nos pères ont combattu avec une si noble ardeur et qu'ils ont réussi à protéger contre ses ennemis d'autrefois, vient de subir une terrible lutte. Quoi ! cette langue si belle, si noble, si académique ; cette langue parlée par l'élite de la haute classe de tous les pays, et qui sert de plus à toutes les relations internationales ; cette langue que Bismark lui-même est forcé d'écrire et de parler, toutes les fois qu'il se trouve en relation avec les autres diplomates de l'Europe, quoiqu'il soit le plus grand ennemi de la France ; cette langue, disons-nous, vient de subir un échec, dans une colonie de l'Angleterre, ce pays qui devrait avoir pourtant un peu de reconnaissance pour les nombreux services que la France lui a rendus en maintes circonstances. Il a donc oublié, entre autres, la campagne de Crimée, où la Grande-Bretagne aurait subi une défaite inévitable, si la France, cette grande et généreuse nation, n'était venue à son secours, en lui offrant ses soldats et son argent. Il a donc oublié que cette partie du Canada où l'on parle encore français, la Nouvelle-France de jadis, précisément le pays où l'on vient de faire un nouvel outrage à la langue de Molière, a sauvé par deux fois l'honneur du drapeau anglais, en protégeant le pays contre les invasions américaines. Il a donc oublié que ce petit peuple — les Canadiens-français — qui lui a donné tant de preuves de loyauté dans le passé, qui ne désire que vivre en paix au milieu des institutions qui lui sont chères, qui est prêt à faire toutes les concessions possibles pour assurer l'homogénéité du peuple et la prospérité du Canada, a livré maints combats pour défendre le lion britannique. Oh ! oui, tout cela est oublié. Et ce qui vient de se passer ici, est une nouvelle preuve de la vérité de l'adage qui dit que c'est avec l'ingratitude que l'on paie les services rendus. Toi, France, ainsi que tes descendants qui vivent sur les rivages du St-Laurent, en gardant au fond de leur cœur ton souvenir chéri, viennent de constater une fois de plus que la reconnaissance n'est pas de ce monde, surtout en Angleterre.

Mais, venons-en au fait. Dans le cours de la session du parlement fédéral qui se poursuit actuellement, il s'est trouvé un Anglais, un fanatique, — M. Dalton McCarthy, pour l'appeler par son nom, — qui a osé exprimer l'opinion qu'il ne devrait y avoir qu'une langue officielle au Canada, et que, par conséquent, la langue française devrait disparaître. Il a même proposé un bill pour demander son abolition par la force. Quelque chose comme la germanisation brutale de l'Alsace par Bismark. Voici ce bill, il est court mais expressif :

"Bill No 10. (1890). Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest : — Considérant qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada, qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays, et que la disposition de l'Acte des territoires du Nord-Ouest qui autorise l'usage de la langue française en soit retranchée : A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du sénat et de la chambre des communes du Canada, décrète ce qui suit :

"10. L'article 110 de l'acte des Statuts révisés du Canada, intitulé : *Acte concernant les territoires du Nord-Ouest*, est par le présent abrogé."

L'article 110, visé par ce bill, est rédigé de la manière suivante :

"Toute personne pourra faire usage soit de la langue anglaise, soit de la langue française dans les débats du conseil ou de l'assemblée législative des territoires, ainsi que dans les procédures devant les cours ; et ces deux langues seront employées pour la rédaction des procès-verbaux dans les journaux du conseil et de l'assemblée législative et toute ordonnance rendue sous l'autorité du présent acte sera imprimée dans ces deux langues."

Cet article introduit dans l'acte constitutif des territoires du Nord-Ouest, afin de protéger les premiers et à peu près les uniques habitants de cette partie du Canada lors de son annexion, ne devrait pas être abrogé pour plusieurs raisons, et surtout pour deux. La première, parce qu'il protège la langue d'une portion respectable de la population de ces territoires ; la seconde, parce qu'il n'est nullement une entrave au développement du Nord-Ouest.

M. McCarthy — le fondateur de la Ligue des droits égaux, quelle dérision ! — ne l'entend pas ainsi. Il n'en veut plus, le pauvre homme ! C'est ruineux, dit-il, pour un petit territoire, ayant peu de revenus, d'être obligé de se servir de deux langues et par conséquent d'être dans la nécessité de publier ses lois en anglais et en français. Une dépense qui s'élève annuellement à environ \$400 ! Il

faut être fou ou francophobe comme le député de Simcoe Nord pour dire une telle absurdité. Aussi n'a-t-il pas fait de dupes ; tous ont vu le but qu'il voulait atteindre : l'anéantissement de l'influence française dans l'Amérique du Nord.

M. N.-F. Davin, député d'Assiniboia-Ouest, proposa l'amendement suivant au bill McCarthy :

"Qu'il est expédient que l'assemblée législative du Nord-Ouest soit autorisée à disposer de ce sujet par voie d'ordonnance ou par autre résolution législative, après les prochaines élections dans ces territoires."

Ensuite, M. C. Beausoleil, député de Berthier, proposa un sous-amendement conçu comme suit :

"Que tous les mots après *résolu* dans l'amendement, soient effacés et remplacés par les suivants :

"Que l'usage officiel des langues française et anglaise, dans la législature et devant les tribunaux des territoires du Nord-Ouest, a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien entendu de la population de ces territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir par une politique large et libérale la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines.

"Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les privilèges octroyés il y a quelques années seulement.

"Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance, en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien."

Sir Hector Langevin, l'hon. W. Laurier, l'hon. M. Mills, MM. J. J. Curran, C. Beausoleil, Blake, etc., prononcèrent chacun d'éloquents discours pour revendiquer les droits de la nationalité franco-canadienne. M. Blake, dans le cours de ses remarques, suggéra un nouvel amendement au bill que nous donnons ci-après, quoiqu'il n'ait pas été soumis à la considération de la chambre :

"Qu'il ne peut pas, vu l'ancienneté de la langue française en Canada et la clause de l'acte de l'Amérique du Nord à cet effet, approuver la déclaration contenue dans le bill McCarthy à l'effet qu'il est dans l'intérêt du Canada d'avoir l'unité de langue.

"Qu'au contraire il affirme son adhésion complète à la clause qui se rapporte à l'usage de la langue française dans la province de Québec et dans le Canada, et il affirme sa détermination de résister à toute attaque contre cette clause.

"Que l'usage de la langue française dans les territoires du Nord-Ouest est dans le meilleur intérêt du Canada tout entier et des territoires en particulier, parce qu'il invite les habitants de toutes les provinces à émigrer dans ces territoires.

"Que la suppression de la clause permettant l'usage de la langue française dans les territoires n'est pas nécessaire maintenant pour guérir des maux qui n'existent pas, mais que cette suppression arrêterait l'émigration des Canadiens-français dans les territoires.

"Qu'il est expédient de ne pas toucher aux clauses existantes et de remettre toute discussion ultérieure jusqu'à ce que la colonisation du Nord-Ouest soit plus développée."

Le sous-amendement Beausoleil a été défait par une majorité de 54 voix (séance du 18 février). Immédiatement après ce vote, sir John Thompson, ministre de la justice, et l'hon. J.-A. Chapleau, secrétaire d'Etat, soumièrent l'amendement suivant qui a été adopté, à la séance du 21 février, par 149 voix contre 50 :

"Que tous les mots après *résolu* soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Que cette chambre, prenant en considération le long et continu usage qu'on a fait de la langue française dans l'ancien Canada, ainsi que les stipulations sur ce point qui font partie de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, ne peut acquiescer à la déclaration qui forme la base du dit bill, savoir, "qu'il est expédient, dans l'intérêt de l'unité nationale du Dominion qu'il y ait communauté de langage dans la population" ; qu'au contraire, cette chambre déclare son adhésion aux dites stipulations plus haut mentionnées et sa détermination de repousser toute tentative de les diminuer ; qu'en même temps cette chambre croit qu'il est expédient et convenable, et nullement contraire aux dites stipulations, que l'assemblée législative des territoires du Nord-Ouest reçoive du parlement du Canada le pouvoir de régulariser, après les prochaines élections générales de l'assemblée, la procédure dans l'assemblée et la manière d'en enregistrer et d'en publier les délibérations."

Ainsi, la langue française a vécu au Nord-Ouest. En donnant le droit à la législature de ce territoire de l'abolir, après les prochaines élections, c'est décréter d'avance sa mort. Cette législature, qui a déjà décidé son abrogation, ne pourra qu'être soutenue par la majorité de la population du Nord-Ouest, maintenant anglaise.

Ne blâmons pas trop, cependant, ceux qui ont cru devoir soutenir l'amendement Thompson, car ils avaient à choisir entre deux maux, et ils ont choisi le moindre.

Le combat qui vient de se livrer à Ottawa doit démontrer, une fois de plus, aux Canadiens-français la nécessité d'être unis plus que jamais. S'ils sont unis, ils seront forts pour résister aux luttes de l'avenir ; mais si la désunion se jette dans leurs rangs, ils ne tarderont pas à voir le Canada français réduit à jouer le rôle humiliant qu'ait oblige de tenir, en ce moment, la patriotique et malheureuse Irlande.

